

L'institut Jaques-Dalcroze a créé une « filière piano intensif » pour jeunes musiciens, en septembre 2010.

Infos détaillées filière piano intensif

admission

L'élève ayant achevé avec succès le cycle d'initiation est proposé par le professeur en accord avec la doyenne. L'élève est entendu au mois de mars de chaque année, lors d'un examen spécifique où il présente un programme d'une lecture à vue correspondant à son palier, 3 pièces de styles et époques différentes (possibilité d'inclure une pièce de musique de chambre, une improvisation ou une composition personnelle).

Le jury est composé d'un juré externe, d'un professeur de l'école et de la doyenne. Le professeur de l'élève a une voix consultative. Le résultat de l'examen sera noté dans le passeport musique : admis ou non-admis.

- La limite d'âge s'élève à 16 ans (**révolus au 31 juillet**)
- Le nombre de place est limité.

examens de passage

L'examen de passage au palier/niveau supérieur se compose de :

1 lecture à vue correspondant à son palier et une pièce d'autonomie attribuée 6 semaines avant l'examen. Le programme est choisi par l'élève et son professeur. Ce programme est à présenter par cœur, excepté pour la musique de chambre.

L'examen se déroulera **le jeudi 14 mars 2019** (sous-réserve), le même jour que pour l'examen d'admission.

Pour l'examen de passage : la délibération se fait avec le jury en présence de l'élève et de son professeur. Pour l'admission : la

délibération se fait avec le Jury après l'écoute de tous les candidats, et la doyenne transmettra les résultats aux professeurs concernés.

Lors d'un examen échoué ou en raison de la limite d'âge dépassée (16 ans), l'élève réintroduit son cursus normal. La Direction se réserve tout droit d'exception.

critères d'entrée

- motivation et investissement
 - personnalité, sensibilité et intelligence musicale
 - capacité d'assimilation et d'apprentissage
 - aptitude instrumentale et faculté motrice
- Un bon encadrement parental est souhaitable.

cursus

L'élève bénéficie de deux cours de piano par semaine de 45 minutes chacun. Il est tenu de participer à toutes les activités proposées par la filière. Il est évalué à la fin de chaque année. Le professeur rédige un compte-rendu annuel reflétant l'évolution de son travail. La Direction peut solliciter certains élèves pour des événements ponctuels.

programme annuel

Son volume est conséquent. Il se compose au minimum de deux auditions obligatoires par année qui seront définies au début de chaque année scolaire.

écolages

1^{er} cycle : CHF 2'500.-
2^e cycle : CHF 2'680.-

inscription

Le formulaire d'inscription se trouve dans le présent dépliant. **Délai : lundi 14 janvier 2019, à remettre au secrétariat du secteur instrumental.**

renseignements complémentaires

Le Département de l'Instruction Publique, en concertation avec les maîtres de classes et les directeurs d'établissements, soutient la filière intensive en proposant des aménagements horaires aux élèves :

- à l'École primaire (demi-journée libre hebdomadaire).
- au Cycle d'orientation (intégration dans la filière sport et art et demi-journée libre par semaine).

l'inscription à l'école publique doit être faite avant le 31 janvier 2019

contacts

institut jaques-dalcroze

rue de la terrassière 44

1207 genève

www.dalcroze.ch

Mirosława Daniel,

doyenne du secteur instrumental

mira.daniel@dalcroze.ch

ou

Anne Coppex, secrétaire

022 718 37 62

anne.coppex@dalcroze.ch